

# Contrat Chaleur Renouvelable "CCR Voironnais/Chartreuse"

Financé par



Bois énergie avec ou sans réseau de chaleur



Solaire thermique



Géothermie



Chaleur fatale

OBJECTIF  
DU CCR

REPLACER LES ÉNERGIES FOSSILES AU PROFIT  
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES  
(BIOMASSE, SOLAIRE THERMIQUE, GÉOTHERMIE ET CHALEUR FATALE)

1 Accompagnement technique gratuit  
2 Subventions cumulables\*

(\* ) L'attribution des aides est soumise au respect des critères d'éligibilité du Fonds Chaleur de l'ADEME.

AIDE A LA DECISION  
(ETUDES, AMO...)  
DE 50 À 70%

AIDE À L'INVESTISSEMENT  
SELON DES CRITÈRES  
TECHNIQUES, JUSQU'À 65%\*

(\* ) voir 80% dans le cadre d'une activité non économique

- COMMUNES ET EPCI
- ASSOCIATIONS, COPROPRIÉTÉS
- BAILLEURS SOCIAUX
- BAILLEURS PRIVÉS

PUBLICS  
VISÉS

- AGRICULTEURS
- ENTREPRISES DE SERVICES, INDUSTRIELS, TERTIAIRES...
- ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

## CONTACTS CCR VOIRONNAIS-CHARTREUSE

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS  
AURELIE.OUTTIER@PAYSVOIRONNAIS.COM  
04 56 26 16 14

### ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET (38)

AGEDEN  
ACHEVILLON@AGEDEN38.ORG  
04 76 23 53 57

### ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET (73)

ASDER  
NATHALIE.NOEL@ASDER.ASSO.FR  
04 79 70 78 46